

MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 février 2018 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville, à Tingwick.

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (19h)
MM Gervais Ouellette, conseiller (19h)
Ghislain Gagnon, conseiller (19h)
Pierre Lessard, conseiller (19h10)
MME Marjolaine Vaudreuil, conseillère (19h)
Ginette Chapdelaine, conseillère (19h)
M. Pierre-André Arès, conseiller (19h)

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h par le maire, Réal Fortin. Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire.

Le maire, Réal Fortin fait lecture de la réflexion.

Réflexion : « Si vous voulez que vos enfants tournent bien, consacrez-leur deux fois plus de temps et deux fois moins d'argent. »

2018-02-036

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JANVIER 2018

Rien à signaler.

2018-02-037

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JANVIER 2018

Considérant que les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2018 dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Ginette Chapdelaine, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2018 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt des formulaires « Liste des donateurs et rapport des dépenses DGE-1038 » des candidats à l'élection du 5 novembre 2017

La présidente d'élection, Chantale Ramsay effectue le dépôt des formulaires « Liste des donateurs et rapport des dépenses DGE-1038 » des candidats à l'élection du 5 novembre 2017 tel qu'exigé par la loi.

2018-02-038

ADOPTION DES COMPTES

| Fournisseur | Description | Montant |
|----------------------------|---|-------------|
| Allen Entrepreneur général | Achat et installation d'un débitmètre station d'eau potable | 6 565.07 \$ |
| Batteries DM | Achat batteries service incendie | 141.28 \$ |
| Boivin Gauvin | Agent extincteur (mousse) service incendie | 235.70 \$ |

| | | |
|---|---|---------------------|
| Centre du Camion Gauthier | Réparation camions #1, #2 et #6 | 1 312.37 \$ |
| Centre d'entraide Contact | Aide financière 2018 | 850.00 \$ |
| Charest International | Remorquage camion de déneigement et réparation | 2 660.58 \$ |
| Coop du Pré-Vert | Achat divers | 119.56 \$ |
| Cuisines collectives Bois-Francis | Aide financière 2018 | 357.00 \$ |
| Énergies Sonic | Pompe à diesel | 1 833.85 \$ |
| Entreprise MO | Sable à déglacage | 20 687.59 \$ |
| Extincteur Victo | Appel recharge bonbonnes feu M. Michel Charland | 296.64 \$ |
| Groupe CLR | Étui radio service incendie | 78.39 \$ |
| Machineries Serge Lemay | Pièces camion incendie | 4.99 \$ |
| Maureen Martineau | Achat de livres bibliothèque | 109.22 \$ |
| Philippe Gosselin & Associé | Réparation fournaise garage | 196.65 \$ |
| Vitres d'autos | Pare-brise camion #1 | 470.84 \$ |
| Pièces d'auto Allison | Pièces camion incendie, souffleuse à neige, camions à neige | 1 167.83 \$ |
| Plomberie Denis Carignan | Déglacage tuyau 1437, rue Ste-Marie | 747.23 \$ |
| Pompes et traitement d'eau Bois-Francis | Pièces zamboni | 41.21 \$ |
| Remorquage Jean Richard | Déglacage tuyau 1437, rue Ste-Marie | 503.02 \$ |
| Remorquage Québec Centre | Remorquage camion de déneigement | 2 701.91 \$ |
| Robitaille Équipement | Achat lames et sabots déneigement | 1 813.16 \$ |
| Sel Warwick | Sel à déglacage | 3 264.37 \$ |
| Les Services EXP | Plan d'intervention TECQ | 8 048.25 \$ |
| Signalisation Lévis | Plaque 911 | 30.99 \$ |
| SIUCQ MRC d'Arthabaska | Contribution annuelle | 1 559.80 \$ |
| SOS Technologies | Contrat annuel appareil oxygène | 542.11 \$ |
| Station du Mont-Gleason | Journée neige école Saint-Cœur-de-Marie (une partie remboursable par St-Rémi-de-Tingwick) | 824.37 \$ |
| Suspension Victo | Réparation camion pompe | 7.99 \$ |
| Tourisme Centre-du-Québec | Adhésion Sentier Les Pieds d'Or | 310.43 \$ |
| Victo Freins démarreur | Achat d'huile et pièces | 1 087.02 \$ |
| | | |
| Total | | 58 569.42 \$ |

Sur proposition de la conseillère Ginette Chapdelaine, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que les comptes présentés soient acquittés pour une somme globale de 58 569.42\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Ramsay dépose la liste des comptes du mois de janvier 2018 relatif à sa délégation de pouvoir pour un montant total de 101 805.05\$. Cette liste a été remise à tous les membres du conseil le 1^{er} février 2018.

RAPPORT CONSEILLER RESPONSABLE D'UN DOSSIER

Le conseiller, Gervais Ouellette

Compte-rendu du déneigement à ce jour.

Le conseiller, Ghislain Gagnon

Mentionne qu'il a participé au souper spaghetti bénéfice des Partenaires 12-18 le 3 février dernier.

La conseillère, Marjolaine Vaudreuil

La randonnée de VTT de M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs a été remise au samedi 10 février.

La conseillère, Ginette Chapdelaine

Le Sentier Les Pieds d'Or aura une publicité dans le guide touristique 2018.

Invite les gens à participer bénévolement au ménage du printemps dans le sentier.

Le conseiller, Pierre-André Arès

Souper bénéfice partenaires 12-18.

Journée blanche scolaire au Mont-Gleason les enfants ont énormément apprécié.

Participation au souper bénévole du Comité de bienfaisance.

Invite les citoyens à l'inauguration du Pavillon Armand-Rousseau qui aura lieu le 4 mars 2018.

Une rencontre a eu lieu pour les loisirs collectifs et nous sommes toujours en attente d'une réponse à notre demande de subvention.

Le conseiller, Pierre Lessard se joint à la séance (19h10)

Le conseiller, Pierre Lessard

Rien à signaler.

Le maire, Réal Fortin

Une réunion pour le déploiement de la fibre optique est prévue le 10 mars prochain.

Une réponse à notre demande de subvention pour le projet de biomasse devrait nous parvenir d'ici de 5 à 10 jours.

Une pelle a coulé dans le lac des Trois-Lacs.

2018-02-039

Lac Trois-Lacs : incident pelle

Considérant qu'une pelle a coulé dans le lac des Trois-Lacs secteur Saint-Rémi-de-Tingwick;

Considérant qu'il pourrait y avoir des déversements de polluant;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que la Municipalité de Tingwick transmette une lettre à la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs à l'effet :

- ☛ qu'ils doivent prendre les mesures nécessaires afin de prévenir une contamination du lac;
- ☛ qu'un délai de 7 jours leur soit donné afin de transmettre un compte-rendu à la municipalité de Tingwick quant aux procédures entreprises;
- ☛ de tenir le propriétaire de la pelle responsable de tout déversement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

INSPECTEUR MUNICIPAL

Embauche M. Yvon Pellerin conseiller achat camion de déneigement La résolution numéro 2018-02-040

Considérant que la municipalité de Tingwick prévoit faire l'acquisition d'un camion de déneigement;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Ginette Chapdelaine, il est résolu d'embaucher M. Yvon Pellerin à titre de conseiller technique au montant de 25\$ de l'heure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

MMQ : ristourne de 1 999\$.

ADMINISTRATION

2018-02-041

Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes – transmission de la liste des propriétés à la MRC d'Arthabaska

Attendu la transmission d'un dernier avis, par courrier recommandé, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2017;

Attendu que la procédure prescrite par la loi, pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, exige du conseil municipal une résolution autorisant la vente par la MRC d'Arthabaska en indiquant les renseignements suivants :

- les noms et qualités de toutes les personnes endettées pour les taxes municipales ou scolaires;
- la désignation de tout immeuble assujetti au paiement des taxes municipales ou scolaires;
- la somme totale des taxes qui affectent ces immeubles, pour des fins municipales ou scolaires;

Attendu que des propriétaires sont touchés par cette procédure, à savoir :

| Nom du propriétaire | Adresse | #lot et cadastre | Taxes municipales | Taxes scolaires |
|-------------------------------|---------------------------------------|-------------------------|--------------------------|------------------------|
| Sylvain Ouellet | 218, route Desrosiers | 5 499 626 | 453.42\$ | 203.99\$ |
| Mario Plourde | 158, route Desrosiers | 5 499 634 | 1 398.37\$ | 0 |
| Mario Plourde | 112, route Desrosiers | 5 501 121 | 1 663.78\$ | 0 |
| Francis Pinard | 408, Chemin de Kingsey | 5 499 755 | 80.12\$ | 209.56\$ |
| Guy Noble | 232, Chemin de la Station | 5 499 725 | 289.51\$ | 1 463.87\$ |
| Luc Dulude | 288 et 290, Chemin de la Grande Ligne | 5 499 911 | 4 920.56\$ | 2 217.28\$ |
| Michel Boutin et Luc Gauthier | 55, route Noble | 5 499 786 | 2 177.22\$ | 0 |
| Éric Fontaine | 133, rang 6 | 5 499 926 | 644.31\$ | 201.91\$ |
| Yves Ouellette | 154, rang 6 | 5 499 937 | 1 364.76\$ | 1 231.96\$ |
| Luc Henrichon | 1317, rue Ste-Marie | 5 499 991 | 1 923.43\$ | 1 149.06\$ |
| Mario Charland | 1175 et 1177, rue St-Joseph | 5 500 013 | 2 474.14\$ | 552.13\$ |

| Nom du propriétaire | Adresse | #lot et cadastre | Taxes municipales | Taxes scolaires |
|----------------------------------|-----------------------------|-------------------------|--------------------------|------------------------|
| Roger Cantel inc. | 307, Chemin du Radar | 5 500 183 | 273.99\$ | 0 |
| Karl Lavallée | 315, rang 9 | 5 500 209 | 73.13\$ | 320.38\$ |
| Guy Pépin | 27, rue du Bord de l'eau | 5 498 742 | 1 591.59\$ | 495.06\$ |
| Céline Bourget | 37, rue du Bord de l'eau | 5 498 746 | 440.45\$ | 554.50\$ |
| Céline Bourget | 39, rue du Bord de l'eau | 5 498 745 | 1 174.74\$ | 599.68\$ |
| Nick Markos et Maria Economou | 59, rue du Bord de l'eau | 5 498 759 | 627.54\$ | 1 439.31\$ |
| Pascal Roy et Kim Leroux | 60, rue du Bord de l'eau | 5 498 754 | 1 688.72\$ | 518.07\$ |
| Réal St-Onge | 6, rue des Haies | 5 498 765 | 263.07\$ | 48.09\$ |
| Catherine Doyon | 3, rue des Érables | 5 498 940 | 849.39\$ | 689.69\$ |
| Ferme Ladventure inc. | 1843, rang 7 | 5 498 997 | 4 447.76\$ | 682.83\$ |
| Mario Charland et Maryse Couture | 2380, Chemin Craig | 5 499 019 | 1 399.14\$ | 652.68\$\$ |
| Linda Duckett | 8 ^e rang | 5 498 992 5 500 572 | 401.96\$ | 389.01\$ |
| Carl Goudreau | 1192 et 1196, rue St-Joseph | 5 500 007 | 318.45\$ | 182.58\$ |
| Anthony Hamel | 258, rang 6 | 5 499 939 | 1 527.96\$ | 398.74\$ |
| Charles-André St-Hilaire | 220, route Desrosiers | 5 499 629 | 964.31\$ | 212.82\$ |

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu :

Que le conseil de la Municipalité de Tingwick autorise la vente pour défaut de paiement de taxes pour les propriétés ci-dessus mentionnées et que les dossiers soient transmis à la MRC d'Arthabaska;

Que le conseil municipal de la Municipalité de Tingwick désigne Monsieur Réal Fortin ou en son absence Madame Chantale Ramsay à agir comme représentant (e) de la municipalité pour enchérir sur les immeubles ci-dessus mentionnés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 14 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-02-042

Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes – nomination de représentant

Attendu la transmission d'un dernier avis, par courrier recommandé, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2017;

Attendu que selon l'article 1023 du Code municipal du Québec, « Le secrétaire-trésorier de la municipalité locale, s'il en reçoit l'ordre du conseil, doit transmettre, au bureau de la municipalité régionale de comté, un extrait de l'état des immeubles à être vendu par le secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté, tel qu'approuvé par le conseil »;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Ginette Chapdelaine il est résolu :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Tingwick autorise la transmission de cet extrait à la MRC d'Arthabaska;

Que le conseil municipal de la Municipalité de Tingwick autorise la directrice générale à retirer le (les) dossier (s) dont des paiements auront été effectués avant

la date de transmission à la MRC d'Arthabaska;

Que le conseil municipal de la Municipalité de Tingwick désigne Monsieur Réal Fortin ou en son absence Madame Chantale Ramsay à agir comme représentant de la municipalité pour enchérir sur les immeubles ci-dessus mentionnés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 14 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-02-043 GROBEC : campagne de distribution d'arbres gratuits pour le printemps

Considérant qu'à chaque année la municipalité organise la journée de l'arbre;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que la Municipalité de Tingwick demande des arbres gratuits à GROBEC afin de les redistribuer à ses citoyens dans le cadre de la journée de l'arbre 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-02-044 Association forestière des Cantons de l'Est : Mai mois de l'arbre et des forêts : projet 2018 : dons d'arbres

Considérant qu'à chaque année la municipalité organise la journée de l'arbre;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Ginette Chapdelaine, il est résolu que la Municipalité de Tingwick demande des arbres gratuits à l'Association forestière des Cantons de l'Est afin de les redistribuer à ses citoyens dans le cadre de la journée de l'arbre 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-02-045 Demande salle gratuite le 17 février 2018 45^e anniversaire de fondation : Chevaliers de Colomb conseil 6479 de Tingwick et de St-Rémi

Considérant que les Chevaliers de Colomb conseil 6479 de Tingwick et de St-Rémi demande la gratuité de la salle pour la tenue de l'activité soulignant leur 45^e anniversaire de fondation le 17 février prochain;

Considérant que la Municipalité de Tingwick possède déjà une politique de location pour les organismes à but non lucratif sur son territoire;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu de refuser la présente demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-02-046 Lettre d'appui à l'endroit de Partenaires 12-18 Arthabaska pour son projet de consolidation financière et de développement dans la MRC d'Arthabaska

Partenaires 12-18 prône une stratégie de développement des communautés visant le bien-être collectif dans ses dimensions économique, sociale, culturelle et politique appliquée selon une approche d'intervention intersectorielle.

Volet « Développement de la santé »

Considérant que l'approche de Partenaires 12-18 se veut une grande école de vie qui responsabilise les adolescents devant les besoins qu'ils ont eux-mêmes identifiés;

Considérant que les adolescents demeurant en milieu rural vivent les mêmes problématiques que ceux vivant en milieu urbain et qu'à cela, il faut ajouter l'éloignement dans lequel ils se retrouvent les soirs, les fins de semaine et pendant les vacances scolaires, loin des services d'aide de leur école;

Considérant que Partenaires 12-18 permet un accompagnement auprès des adolescents en difficulté (environ 100 demandes d'aide reçues à chaque année) dans une perspective de développement de leurs capacités à identifier les solutions à leurs problèmes;

Considérant que les actions de Partenaires 12-18 permettent aux adolescents demeurant en milieu rural à prendre soin d'eux (psychologiquement et physiquement) dès leur jeune âge, préparant ainsi une belle relève pour la région, la santé globale des communautés servies en est ainsi améliorée;

Considérant que les actions de Partenaires 12-18 débordent des frontières des municipalités desservies;

Volet « Loisir » :

Considérant que pour contrer les causes de la dévitalisation, Partenaires 12-18 mise sur les capacités d'innovation et le dynamisme des adolescents habitant nos municipalités;

Considérant que par son volet « Loisir », Partenaires12-18 développe chez les adolescents leur esprit d'initiative et d'entrepreneuriat et encourage leur participation active dans les communautés rurales avec la précieuse collaboration des parents et les différents acteurs locaux;

Considérant que l'implication dans un Comité 12-18, au courant de la période de l'adolescence, permet aux jeunes d'acquérir des connaissances sur le fonctionnement des conseils d'administration;

Considérant que le sens des responsabilités, la confiance en soi et le leadership sont les trois principales capacités que les adolescents développent dans cette aventure;

Considérant que le fait de s'impliquer socialement au cours de sa jeunesse, notamment dans un Comité 12-18, favorise un sentiment d'appartenance plus prononcé et l'émergence de citoyens engagés dans la société et dans leur milieu;

Considérant que le Comité 12-18 permet une reconnaissance, par le milieu, de la place et des apports des adolescents et qu'ils améliorent leur situation en milieu rural;

Considérant que nous voulons encourager la relève dans nos instances décisionnelles, faire une place aux adolescents et appuyer les initiatives qui leur permettent d'améliorer leur qualité de vie et de dynamiser notre milieu;

Considérant la structure souple, économique et bien adapté au milieu rural de Partenaires 12-18;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu que la Municipalité de Tingwick appuie cette demande présentée au Centre Intégré Universitaire Santé et Services Sociaux Mauricie et Centre-du-Québec. Il serait important que Partenaires 12-18/Arthabaska soit reconnu dans le Programme de Soutien aux Organismes Communautaires (PSOC), qu'il reçoive un financement adéquat et récurrent, comme l'organisme Partenaire 12-18/Érable, afin que cette ressource puisse offrir ses formateurs aux services des adolescents demeurant en milieu rural pendant toute l'année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-02-047

Demandes festival mécanique

Considérant que l'ancien Rodéo mécanique devient le Festival mécanique avec de nouveaux administrateurs;

Considérant que la nouvelle formule sera axée sur la famille;

Considérant que les organisateurs demandent une subvention de 1 000\$, l'aide des employés municipaux pour l'aménagement du site, le pavage du stationnement de la cour de l'OTJ, le paiement de l'assurance responsabilité pour l'évènement, un prêt monétaire pour la préparation de l'activité;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Ginette Chapdelaine, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que le conseil:

- autorise le pavage du stationnement de l'OTJ à leur frais;
- accepte que les employés municipaux se rendent disponible ainsi que l'équipement pour l'aménagement du site;
- paie les assurances responsabilités jusqu'à un maximum de 1 000\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-02-048

Avis de motion : règlement numéro 2018-380 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2018

Le conseiller, Ghislain Gagnon donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 2018-380 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2018.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Présentation projet du règlement numéro 2018-380 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2018

Le maire, Réal Fortin, présente le projet de règlement.

La MRC d'Arthabaska a déclaré compétence quant à l'élimination, à la valorisation, à la collecte et au transport de matières résiduelles, dont les boues de fosses septiques, à l'égard du territoire de la municipalité de Tingwick.

En vertu des articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. c. F-2.1), la compensation relative à l'application de ce programme sur le territoire de la municipalité de Tingwick doit se faire par règlement.

Le règlement numéro 2018-380 établi la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2018.

2018-02-049

TECQ : programmation de travaux finale

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatifs aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme

de la TECQ 2014-2018;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés vérifiées et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-02-050

Embauche d'un arpenteur : zone commerciale et industrielle et droit acquis 1272, Chemin Craig

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick embauche un arpenteur pour déterminer la zone commerciale et industrielle ainsi que le droit acquis du 1272, Chemin Craig.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-02-051

Approbation budget service de garde : semaine de relâche

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu d'accepter le budget du service de garde pour la semaine de relâche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-02-052

Appui à Gleason : demande d'aide financière au Fond pour le développement du sport et de l'activité physique

Considérant que Gleason déposera une demande au Fond pour le développement du sport et de l'activité physique pour les projets suivants :

- ✓ Lien entre le chalet principal vers la salle Desjardins et ajout de 50 places assises : 150 000\$;
- ✓ Projet enneigement : 135 000\$
- ✓ Agrandissement de la boutique et ajout de 60 places assises : 700 000\$;
- ✓ Remplacement des arbalètes par une remontée quadruple : 3 200 000\$.

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que la Municipalité de Tingwick appuie la demande d'aide financière de Gleason.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, Réal Fortin invite les citoyens à la période de questions.

Une question est posée sur le sujet suivant : vidange de fosse septique.

2018-02-053

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyée

par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que la présente séance soit levée.
(19h40)

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

%%

Chantale Ramsay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Réal Fortin
Maire

%%

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2018-02-038, 2018-02-040, 2018-02-047, 2018-02-050 et 2018-02-051.

Chantale Ramsay
Directrice générale & secrétaire-trésorière

%%

Je, Réal Fortin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.

Réal Fortin, maire

%%